

ABATTEMENTS APPLICABLES EN 2009
EN CAS DE SUCCESSION OU DE DONATION

Montant des abattements	Succession	Donation
Conjoint et partenaire lié par un pacs	Exonération	79 221 €
Ascendants ou enfants vivants ou représentés	156 357 €	156 357 €
Petits enfants	-	31 271 €
Arrières petits enfants	-	5 212 €
Frères et soeurs <small>(Successions exonérées sous conditions)</small>	15 636 €	15 636 €
Personnes handicapées	156 357 €	156 357 €
Neveux et nièces	7 818 €	7 818 €
Abattement à défaut d'autres abattements	1 564 €	-
Plafond des dons familiaux de sommes d'argent	-	31 271 €